

GUIDE DE SAISIE DE L'INSCRIPTION EN LIGNE

- Accès au portail en ligne du Lycée Français de Barcelone en cliquant sur "Inscription en ligne".
- Si c'est votre premier accès au portail en ligne, il vous faudra commencer par créer votre compte en cliquant sur "Créer un compte".
- Attention : Si vous êtes déjà parent d'élève(s) scolarisé(s) au LFB, ne créez pas un compte, utilisez votre compte existant. En cas d'oubli du mot de passe, cliquez sur "Mot de passe oublié".
- Vous devez cocher : "J'accepte la charte utilisateur"
- Vous devez aller à "Nouvelle Préinscription" puis choisir l'année scolaire 2023-2024 et saisir les renseignements en ligne dans nouvelle préinscription.
- Tous les champs avec le liseret rouge sont obligatoires. Vous pourrez à tout moment revenir sur vos saisies tant que le dossier n'a pas été CLÔTURÉ
- Scolarité demandée (voir tableau équivalences)
- Renseignements sur votre enfant

À CHAQUE ÉTAPE

Afin de valider chaque étape, vous devrez cliquer sur "Envoyer"

1/ Conditions

Après avoir lu les documents, vous devez cocher : "J'accepte les règlements et conditions".

2/ Enfant

- "Nom" : si le nom de votre enfant est différent du vôtre veuillez le modifier.
- Vous saisissez les renseignements demandés en précisant tous les prénoms qui figurent sur le livret de famille et dans le même ordre.
- Pour les bi-nationaux, les nationalités doivent être obligatoirement saisies dans l'ordre de priorité suivant :
exemple : 1) Française 2) Espagnole 3) Autre nationalité
- Langues parlées : Langues enseignées à l'école et/ou à la maison (autres que langue maternelle).

- Maîtrise de l'espagnol et du catalan.
 - **Niveau débutant** : élève n'ayant jamais étudié la langue ou très peu
 - **Niveau initié** : élève ayant une maîtrise moyenne, suite à un certain nombre d'années d'études (1 à 3 ans selon les cas)
 - **Niveau Bilingue**. Elève capable de suivre (même avec quelques difficultés) un cours de langue et littérature.

3/ Scolarité

- Vœu : Formation à suivre. Il n'y a qu'un choix de classe à faire.

4/ Responsables (les personnes responsables sont celles ayant l'autorité parentale, même s'il y a séparation ou divorce, indépendamment du droit de garde)

- Saisie obligatoire des 2 responsables sauf en cas de parent unique.
- Le "responsable 1" est le responsable légal chez lequel réside habituellement l'enfant. Il n'y a pas d'ordre de priorité lorsque les 2 parents résident au même domicile ou lorsque la garde est partagée. Cependant c'est le 1er parent qui sera contacté par nos services en cas de nécessité (absences, maladie...).
- Attention la situation familiale demandée est celle liée avec l'autre responsable (divorcé, séparé, marié etc...)
- N'oubliez pas de cocher "Garde légale" si vous avez les droits parentaux.
- Votre adresse doit être écrite en MAJUSCULES.
- Pour ajouter un second responsable cliquer sur "Ajouter un responsable"

5/ Documents

- Vous devez ajouter en ligne tous les documents demandés selon le niveau souhaité pour votre enfant sur le site dédié comme indiqué à l'étape 2.

6/ Clôture

- Il est indispensable de vérifier toutes les données avant d'envoyer le dossier, car une fois clôturé vous ne pourrez plus le modifier.
- Lorsque la saisie est complétée, cliquez sur "CLÔTURER".
- Votre préinscription est en attente.
- Vous recevez un mail de confirmation.

- Vous devez imprimer le PDF (formulaire inscription) qui doit obligatoirement être signé par les 2 responsables de l'enfant
- Pour valider définitivement votre dossier, vous devrez le signer et le télécharger sur la plateforme dédiée avec les documents demandés.
- Attente de la confirmation de la place au Lycée Français de Barcelone.
- Pour préinscrire un autre enfant, veuillez renouveler la même opération.

Pour la maternelle l'inscription définitive de votre enfant sera soumise au paiement des droits de première inscription dans les délais impartis.

Du CP à Terminale, en cas de décision favorable de la commission, l'inscription définitive de votre enfant sera soumise à la remise de documents complémentaires concernant sa scolarité (avis de passage en classe supérieure, exeat, ...) et au paiement des droits de première inscription dans les délais impartis.

IMPORTANT : VOUS PAIEREZ LES DROITS D'INSCRIPTION APRÈS AVOIR REÇU LA CONFIRMATION DE LA PLACE PAR COURRIEL